

**Protocole d'entente
en
développement social**

ENTRE

PARTENAIRES

MIN. EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE
CENTRE LOCAL D'EMPLOI LA TUQUE
655, rue Desbiens
La Tuque (Québec) G9X 4G9

SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT
DES COLLECTIVITÉS (SADC) DU HAUT
ST-MAURICE INC.
290 rue St-Joseph
La Tuque (Québec) G9X 3Z8

MUNICIPALITÉ DE LAC ÉDOUARD
195, rue Principale
Lac Édouard (Québec) G0X 3N0

COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
2072, rue Gignac, C.P. 580,
Shawinigan (Québec) G9N 6V7

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DU
HAUT ST-MAURICE
290, rue St-Joseph, C.P. 914
La Tuque (Québec) G9X 3P2

SERVICE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX
ARRIVANTS
290, rue Saint-Joseph
La Tuque (Québec) G9X 3Z8

CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE DE LA
TUQUE
544, rue Saint-Antoine
La Tuque (Québec) G9X 2Y4

CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES
SOCIAUX DU HAUT-SAINTE-MAURICE
885, boulevard Ducharme
La Tuque (Québec) G9X 3C1

CLD DU HAUT ST-MAURICE
373, rue St-Joseph
La Tuque (Québec) G9X 1L5

VILLE DE LA TUQUE
375, rue St-Joseph
La Tuque (Québec) G9X 1L5

MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAIS
15, rue De L'église
La Bostonnais (Québec) G9X 3N6

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE DU HAUT ST-
MAURICE
770-A, rue Réal
La Tuque (Québec) G9X 2S7

PAROISSE ST-MARTIN-DE-TOURS
308, rue Saint-Joseph
La Tuque (Québec) G9X 1L1

CORPORATION DE TRANSPORT
ADAPTÉ
DU HAUT SAINT-MAURICE
885, boulevard Ducharme
La Tuque (Québec) G9X 3C1

REGROUPEMENT DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES DU HAUT SAINT-
MAURICE (ROCHSM)
C.P. 37
La Tuque (Québec) G9X 3P1

PRÉAMBULE

Considérant la préoccupation mutuelle des membres du Comité de développement social du Haut Saint-Maurice à mettre en place des mécanismes favorisant la qualité de vie et la valorisation des individus et de la collectivité dans une stratégie de coopération des partenaires du milieu, préoccupation inscrite également dans la démarche de planification stratégique du milieu.

1. BUT ET OBJECTIF DE L'ENTENTE

Dans le respect de leur mission et de leurs rôles respectifs, les parties conviennent :

- D'un protocole d'entente afin de s'investir dans l'application de la politique de développement social du Haut Saint-Maurice,
- De la réalisation du plan d'action qui s'y rattache et,
- S'engagent à assumer leur rôle tel que défini par cette entente.

2. RÔLE DES PARTIES

Les membres du Comité et les partenaires du milieu s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- Doter le territoire d'une politique de développement social;
- D'agir en concertation et en partenariat avec les organisations du milieu dans la réalisation de projets permettant d'atteindre les objectifs fixés par la politique;
- Reconnaître l'expertise et la contribution des partenaires du milieu en matière de développement social;
- Diffuser la politique de développement social et faire valoir les réalisations dans ce domaine sur le territoire;
- S'imprégner de la préoccupation du développement social par l'appropriation de la politique élaborée;
- Adopter une perspective globale d'intervention favorisant le décloisonnement de l'action sectorielle vers une action intersectorielle;
- Soutenir la réalisation de projets favorisant le développement social dans le respect de son mandat;
- Contaminer ses partenaires de la préoccupation du développement social sur le territoire.

3. ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES DES PARTIES

Aux fins d'application de l'entente, les parties s'engagent à :

- Tenir un minimum de quatre (4) rencontres du comité de développement social par année;
- Travailler à l'élaboration et l'actualisation d'un plan d'action portant sur le développement social du Haut Saint-Maurice;
- Partager des ressources humaines, financières et matérielles permettant la réalisation des activités décrites dans la présente entente, s'il y a lieu;
- Utiliser leurs ressources dans le but d'apporter un levier au développement social dans notre communauté;
- Participer aux activités et réunions du comité de développement social du territoire.

4. COMMUNICATIONS

Aux fins de la présente entente, les partenaires signataires seront responsables des communications, du bon fonctionnement des relations opérationnelles et de la résolution de problèmes entre les parties. Afin de faciliter les relations entre les parties, les partenaires conviennent que le Centre de santé et de services sociaux du Haut Saint-Maurice agira à titre de coordonnateur de la démarche.

5. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Les parties conviennent d'unifier leurs forces afin de concrétiser la mise en œuvre de la politique de développement social et de son plan d'action.

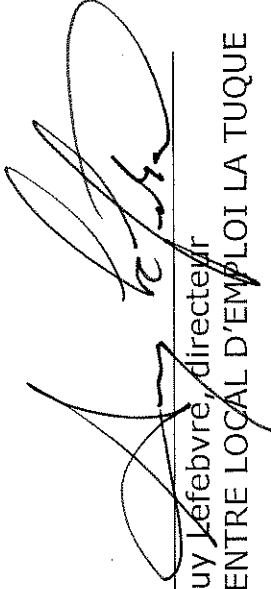
6. IMPLICATION DE NOUVEAUX PARTENAIRES

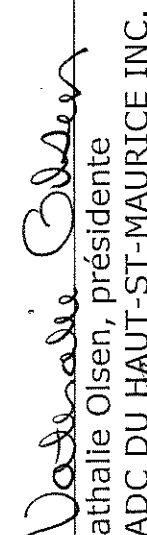
La présente entente permet l'implication éventuelle d'autres partenaires désireux de s'y associer, indépendamment de leur allégeance politique, pallier de gouvernement ou statut.

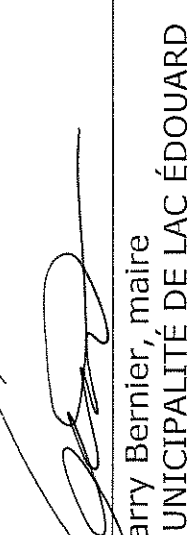
7. DURÉE DE L'ENTENTE

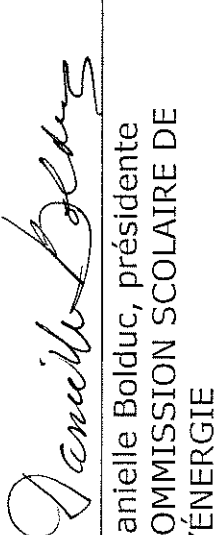
La présente entente est d'une durée indéterminée, c'est-à-dire qu'elle se reconduit de façon tacite à la date de son anniversaire, soit la date de sa signature. Toutefois, l'une ou l'autre des parties peut y mettre fin sur avis écrit aux partenaires de ladite entente.

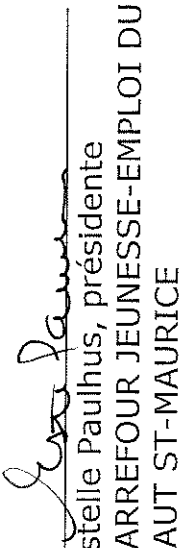
EN FOI DE QUOI les parties aux présentes ont signé la présente entente à La Tuque, en ce 3^e jour du mois de décembre de l'année 2008 par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés.

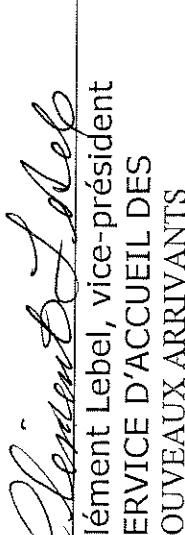

Guy Lefebvre, directeur
CENTRE LOCAL D'EMPLOI LA TUQUE


Nathalie Olsen, présidente
SADC DU HAUT-ST-MAURICE INC.

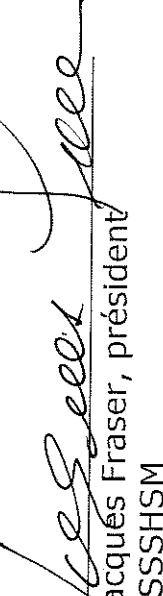

Larry Bernier, maire
MUNICIPALITÉ DE LAC ÉDOUARD

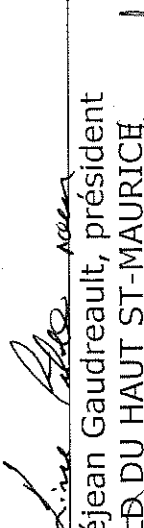

Danielle Bolduc, présidente
COMMISSION SCOLAIRE DE
L'ÉNERGIE

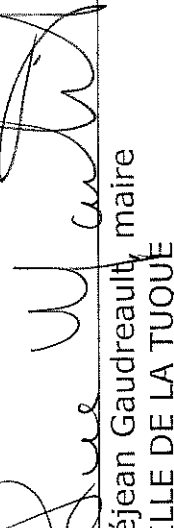

Estelle Paulhus, présidente
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DU
HAUT ST-MAURICE

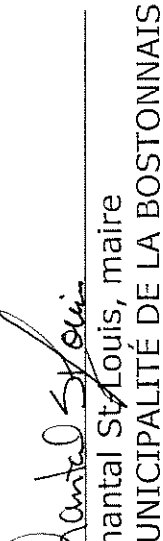

Clément Lebel, vice-président
SERVICE D'ACCUEIL DES
NOUVEAUX ARRIVANTS

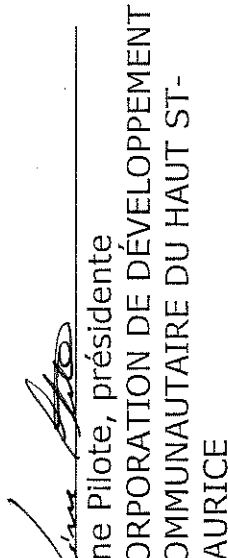

Yann Gélinas
CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE DE
LA TUQUE

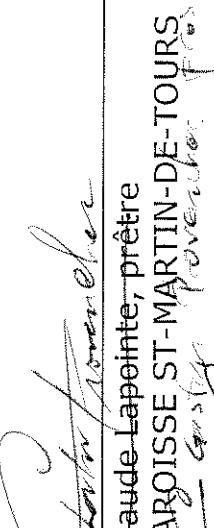

Jacques Fraser, président
CSSSHSM

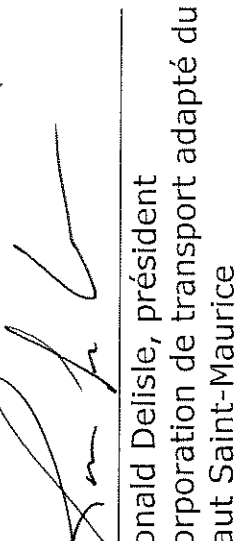

Réjean Gaudreault, président
CEB DU HAUT ST-MAURICE

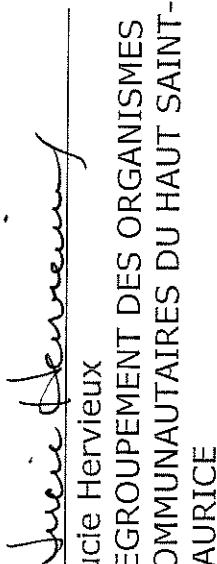

Réjean Gaudreault, maire
VILLE DE LA TUQUE


Chantal St-Louis, maire
MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAIS


Line Pilote, présidente
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE DU HAUT ST-
MAURICE


Claude Lapointe, prêtre
PAROISSE ST-MARTIN-DE-TOURS


Ronald Delisle, président
Corporation de transport adapté du
Haut Saint-Maurice


Lucie Hervieux
REGROUPEMENT DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES DU HAUT SAINT-
MAURICE

